

## **Appel aux bénévoles pour la réserve communale de sécurité civile, Commune de Damgan.**

L'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et son décret d'application du 13 septembre 2005 imposent aux communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques littoraux d'instaurer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Celui-ci, en fonction des risques connus (submersion, tempête ...) :

- Détermine les mesures immédiates de protection des personnes,
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Recense les moyens disponibles,
- Définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de soutien à la population.

Avec l'aide notamment des services de l'Etat, du service Départemental d'Incendie et de Secours, de la Gendarmerie et de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, nous travaillons à l'élaboration de ce PCS.

Dans cette démarche, la mairie souhaite faire appel aux particuliers volontaires de la commune pour contribuer à la bonne gestion d'une éventuelle crise. Ces volontaires formeront la **Réserve Communale de Sécurité Civile**.

Sur la commune de Damgan, les missions qui pourront être confiées aux membres de cette Réserve Communale sont :

- Mission 1 : Être un relais dans son quartier entre les habitants et la mairie
- Mission 2 : Aider à l'accueil des personnes sinistrées
- Mission 3 : Héberger à domicile des personnes sinistrées
- Mission 4 : Visiter à domicile des personnes sensibles
- Mission 5 : Aider à la mise à l'abri des biens, au nettoyage et à la remise en état suite à la crise
- Mission 6 : Aider les sinistrés dans leurs démarches administratives

Pour remplir ces missions, les qualités recherchées parmi les membres de la Réserve Communale sont des qualités relationnelles, la forme physique, le sens de l'accueil ou la rigueur administrative.

Dans un esprit de collaboration et de solidarité locale, nous lançons cet appel aux volontaires parmi les Damganais.

Des informations ont déjà été diffusées dans les journaux municipaux et une réunion publique sera organisée le 11 décembre 2015 à 18h à la salle des Corsaires pour présenter le dispositif du Plan Communal de Sauvegarde et les missions qui peuvent être confiées aux membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Le principe de la participation à la Réserve Communale de Sécurité Civile est volontaire et bénévole. Les personnes se portant volontaires bénéficieront d'une formation – sensibilisation aux missions qu'elles auraient à accomplir et seront placées sous l'autorité du maire et donc couvertes par le contrat d'assurance de la commune en cas d'intervention.

Les personnes volontaires sont invitées à se faire connaître en renvoyant le formulaire ci-joint renseigné à la mairie.

## Plan Communal de Sauvegarde de Damgan

### Personne souhaitant devenir membre de la Réserve Communale de Sécurité Civile

NOM, Prénom : .....

Date de naissance : .....

*Adresse*

Numéro : .....

Rue ou lieu-dit : .....

Numéro(s) de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Profession : .....

Commune du lieu de travail : .....

Activités extraprofessionnelles (que vous souhaitez indiquer) :

.....

Cocher la ou les case(s) pour préciser la ou les mission(s) qui pourrai(en)t vous être confiée(s) :

- Mission 1 : Être un relais dans son quartier entre les habitants et la mairie
- Mission 2 : Aider à l'accueil des personnes sinistrées
- Mission 3 : Héberger à domicile des personnes sinistrées
- Mission 4 : Visiter à domicile des personnes sensibles
- Mission 5 : Aider à la mise à l'abri des biens, au nettoyage et à la remise en état suite à la crise
- Mission 6 : Aider les sinistrés dans leurs démarches administratives

Commentaire, suggestions :

.....

.....